

Sécurité routière : nouvelle baisse des recettes des radars automatiques en 2019

Publié le 12 Octobre 2020 par Anne Lenormand / Localtis avec AFP
dans TRANSPORT MOBILITÉ DURABLE | FINANCES ET FISCALITÉ | SÉCURITÉ

 France

Avec un total de 760 millions d'euros, les recettes générées par les radars automatiques ont baissé en 2019 pour la deuxième année consécutive selon les chiffres publiés ce 9 octobre par la Sécurité routière. Les collectivités territoriales ont perçu 120 millions d'euros sur ce montant.



Avec un montant de 760 millions d'euros (-12%), les recettes des radars automatiques ont enregistré en 2019 leur deuxième année consécutive de baisse, selon les chiffres communiqués par la Sécurité routière ce 9 octobre et publiés dans un rapport annexé au projet de loi de finances (PLF) pour 2021. Alors qu'il n'avait cessé d'augmenter depuis la mise en place des radars automatiques en 2003, dépassant même la barre symbolique du milliard d'euros en 2017, le montant de ces amendes forfaitaires et majorées était retombé à 864,4 millions d'euros en 2018 ([lire notre article](#)). Le précédent délégué interministériel à la Sécurité routière, Emmanuel Barbe, avait alors expliqué que la baisse constatée entre 2017 et 2018 était en partie liée aux destructions de radars dans le sillage du mouvement des "gilets jaunes". Depuis 2018, le parc a par ailleurs diminué : il comptait 4.428 radars automatiques cette année-là, contre 4.094 en 2019, qui ont généré 12,56 millions de contraventions.

Lutte contre l'insécurité routière

Selon le rapport officiel, publié en annexe du PLF, 86,8% des recettes ont été consacrées à la lutte contre l'insécurité routière (amélioration du réseau routier, entretien des radars...), le reste au désendettement de l'Etat. La part dédiée à la lutte contre l'insécurité routière augmente ainsi de plus de sept points par rapport à 2018 (79,1%), avec notamment la création d'une enveloppe de 26 millions d'euros "au profit des établissements de santé pour améliorer le traitement des blessés de la route", explique la Sécurité routière. Ces 26 millions d'euros "proviennent du surplus d'amendes enregistrées sur les routes dont la vitesse a été abaissée à 80km/h", au 1er juillet 2018, souligne-t-elle.

Nature des opérations financées par les collectivités

Sur les 760 millions d'euros de recettes des amendes radars, l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (Afitf) a reçu 231 millions d'euros et les collectivités territoriales 120 millions d'euros. Les recettes affectées à ces dernières sont présentées dans la deuxième partie du rapport. Celui-ci détaille la répartition par collectivité du produit de l'ensemble des amendes de la police de circulation qui s'élèvent au total à 554 millions d'euros. C'est le Comité des finances locales (CFL) qui procède à la répartition du produit de ces amendes. Le rapport contient le montant des sommes versées aux départements, métropoles, régions d'outre-mer et autres collectivités territoriales en 2019.

Même si l'affectation par l'ensemble des collectivités des recettes issues de la répartition des amendes de la police de circulation pour 2019 n'est pas encore connue, il donne toutefois des indications sur la nature des opérations financées dans les communes de moins de 10.000 habitants. Il se fonde pour cela sur les délibérations des départements qui sont chargés de cette attribution en fonction de l'urgence et du coût des opérations à réaliser. Ce sont ainsi plus de 360 opérations d'installation de radars pédagogiques qui ont été financées, 260 opérations d'aménagement de carrefours, plus de 370 opérations d'aménagement en zone scolaire, plus de 620 opérations d'installation et développement de signaux et près de 770 opérations d'aménagement de cheminement piétonnier.

Abonnez-vous à Localtis !

Recevez le détail de notre édition quotidienne ou notre synthèse hebdomadaire sur l'actualité des politiques publiques. Merci de confirmer votre abonnement dans le mail que vous recevrez suite à votre inscription.

[Découvrir Localtis](#)

Quotidienne

Hebdomadaire

Votre adresse email

Votre secteur d'activité



Je ne suis pas un robot

reCAPTCHA
Confidentialité - Conditions

VALIDER

TÉLÉCHARGEMENTS

[Le rapport annexé au projet de loi de finances pour 2021 \(PDF, 4.4 Mo\)](#)